

Contrat de professionalisation

Par speicman59, le 30/07/2010 à 20:39

Bonjour,

Je suis en contrat de professionalisation, pour un bac en commerce. Mon contrat est basé sur 35h, dont 2 jour de 8h / semaine à l'AFPI (Mercredi & vendredi).

Or sur une période de 3 mois, mon employeur m'a obligé de rester en entreprise (arrivage des camions les vendredi). Je n'ai pu rattrappé le retard de mes cours scolaire et estime avoir rater mon bac du à ce problème.

Mes heures hebdomadaires sont régulièrement de 40h.

Des erreurs de caisses (perte d'argent en comptabilité) se sont produites, et mon employeur en a discuté avec nous, sauf la dernière fois ou celui-ci m'a convoqué à part et que si des erreurs se reproduisaient, je le paierais de ma poche.

De ce fait, mon employeur ne veut plus me reprendre pour l'année prochaine malgrè son intention initiale après mon résultat du bac négatif.

Comment puis-je prouver l'échec de mon bac.

Quels sont droits vis à vis des heures sup et à quel tarif horaire doit-il me payer?